



European Conference  
of Presidents of Parliament  
LIMASSOL, CYPRUS, 10-12 JUNE 2010

Conférence européenne  
des Présidents de Parlement  
LIMASSOL, CHYPRE, 10-12 JUNE 2010

## **Guide provisoire de la Conférence**

### **Date et lieu de la Conférence**

La Conférence aura lieu du 10 au 12 juin 2010 à

L'HOTEL GRAND RESORT

Grand Hall A et B

Amathus Area

Limassol, Chypre.

<http://www.grandresort.com.cy>

e-mail: [grand@grandresort.com.cy](mailto:grand@grandresort.com.cy)

### **Site internet de la Conférence**

<http://www.cyprusjune2010.info/>

### **Contact - Informations:**

e-mail: [SECRETARIAT@CYPRUSJUNE2010.INFO](mailto:SECRETARIAT@CYPRUSJUNE2010.INFO)

Fax +357 22 668611, Téléphone: +357 22 407310 / 304 / 321

### **Hébergement**

La Chambre des Représentants a effectué une réservation de groupe dans sept hôtels, y compris l'hôtel Grand Resort, qui accueillera la Conférence. Tous ces hôtels sont situés à proximité immédiate du lieu de la Conférence (voir la liste ci-après).

La date limite de réservation d'un hôtel est le **30 avril 2010**. Après cette date, les réservations ne peuvent pas être garanties. Le formulaire de réservation à remplir comporte de plus amples détails concernant les différents hôtels.

Nous vous prions d'essayer de nous faire parvenir tous les formulaires de réservation d'hôtel de votre délégation en une seule fois, afin d'éviter de répartir votre réservation entre plusieurs hôtels.



BOYΛH TΩN ANTIΠPOCΩΠΩN  
TEMSİLCİLER MECLİSİ  
HOUSE OF REPRESENTATIVES  
CHAMBRE DES REPRESENTANTS

ΚΥΠΡΙΑΚΗ ΔΗΜΟΚΡΑΤΙΑ  
KIBRIS CUMHURİYETİ  
REPUBLIC OF CYPRUS  
REPUBLIQUE DE CHYPRE

1) **Grand Resort Hotel \*\*\*\*\*** (lieu de la Conférence)

<http://www.grandresort.com.cy>

2) **Le Méridien Spa & Resort Hotel \*\*\*\*\***

<http://www.lemeridienlimassol.com>

3) **Four Seasons Hotel \*\*\*\*\***

<http://www.fourseasons.com.cy>

4) **Amathus Beach Hotel \*\*\*\*\***

<http://www.amathus-hotels.com/limassol>

5) **St. Raphael Resort \*\*\*\*\***

<http://www.raphael.com.cy>

6) **Mediterranean Beach Hotel \*\*\*\*\***

<http://www.medbeach.com>

7) **Elias Beach Hotel \*\*\*\*\***

<http://www.kanikahotels.com>

**Arrivée et départ des délégations**

***NOTE IMPORTANTE:*** *L'entrée dans la République de Chypre n'est autorisée que par les points d'accès légaux, à savoir les aéroports internationaux de Larnaca et de Paphos et les ports de Limassol et de Larnaca qui sont situés dans la partie de la République contrôlée par le gouvernement..*

Les délégations arrivant et partant de l'aéroport international de Larnaca ou de l'aéroport international de Paphos, seront **uniquement** accueillies sur demande (voir le formulaire d'inscription). Un salon VIP sera mis à la disposition des présidents, des parlementaires et des délégations les accompagnant, à l'arrivée et au départ. Le transport sera également assuré pour les participants arrivant par la mer au port de Limassol ou de Larnaca.

Les délégations sont priées d'informer le Secrétariat de la Conférence si leurs Ambassades prennent séparément des mesures pour leur transport (voir le formulaire d'inscription).

Afin de faciliter la récupération des bagages à l'arrivée, veuillez vous assurer que tous vos bagages portent les étiquettes Chambre des Représentants/Conférence, qui seront adressées aux participants en temps opportun.

### **Transport durant la Conférence:**

Le transport sera assuré entre les hôtels et le lieu de la Conférence et vice versa, ainsi qu'au départ des hôtels pour toutes les manifestations sociales et excursions comprises dans le programme de la Conférence.

Les horaires pertinents des bus peuvent être consultés aux comptoirs d'inscription et d'information de l'hôtel.

### **Comptoir d'inscription et d'information**

**Les participants sont priés d'envoyer leurs formulaires d'inscription avant le 30 avril (voir le formulaire d'inscription).**

Les comptoirs d'inscription et d'information se trouveront dans le hall d'entrée principal des hôtels où a été effectuée une réservation de groupe. A leur arrivée, tous les participants sont priés de s'inscrire auprès de ces comptoirs. Les horaires de fonctionnement seront communiqués en temps opportun.

Un comptoir d'inscription et d'information fonctionnera également à l'extérieur de la salle de conférence pendant toute la durée de la Conférence.

Des informations du moment sur la Conférence et les manifestations sociales peuvent être obtenue auprès de ces bureaux.

### **Identification**

Les délégués recevront des badges d'identification et la documentation de travail lors de leur arrivée à leurs hôtels et lors de l'inscription.

Les participants sont priés de porter leurs badges bien en évidence en toutes circonstances durant la Conférence. Pour des raisons de sécurité, l'accès à la salle de conférence, aux installations et aux manifestations sociales sera réservé aux personnes munies d'un badge.

### **Taille des délégations et placement des participants**

Les places seront attribuées selon l'ordre alphabétique anglais.

Les délégations des parlements monocaméraux se verront en principe attribuer un maximum de trois places dans la salle de conférence et les délégations de parlements bicaméraux se verront attribuer un maximum de six places.

Les assemblées des pays observateurs et les organisations internationales sont autorisées à envoyer deux membres (le président et le secrétaire général).

Un espace spécial sera réservé aux ambassadeurs désireux d'assister aux travaux de la Conférence, ainsi qu'aux autres invités spéciaux et à la presse.

### **Liste des intervenants**

Les intervenants de la Conférence peuvent s'inscrire à l'avance auprès du Secrétariat de la Conférence, de préférence par e-mail ([SECRETARIAT@CYPRUSJUNE2010.INFO](mailto:SECRETARIAT@CYPRUSJUNE2010.INFO)) ou par fax +357 22 668611, ou téléphone: +357 22 407310.

Les intervenants peuvent également s'inscrire durant la Conférence auprès du Secrétariat de la Conférence (Grand Hall C).

L'ordre des intervenants sera fixé par tirage au sort organisé lors de la réunion des secrétaires des délégations, le vendredi 11 juin entre 8h30 et 9h30. La liste sera distribuée dans les meilleurs délais afin d'informer les intervenants de l'ordre dans lequel ils seront appelés à s'adresser à la Conférence.

Les intervenants s'inscrivant après le tirage au sort seront ajoutés à la première liste selon leur ordre d'inscription.

### **Droit à la parole**

Chaque président de Parlement disposera de cinq minutes pour sa présentation.

Seuls les orateurs et les présidents seront autorisés à prendre la parole.

### **Service de séance**

Pour les demandes concernant des questions de procédure, veuillez vous adresser au Secrétariat de la Conférence.

### **Documents de travail**

Les documents de la Conférence seront mis à la disposition des participants au comptoir de documentation situé à l'extérieur de la salle de conférence.

Des documents de référence seront élaborés pour les deux thèmes de la Conférence sous les auspices du Président de l'Assemblée parlementaire. Les intervenants peuvent, s'ils le souhaitent, soumettre leurs propres contributions écrites sur les thèmes, qui seront distribuées aux participants.

### **Langues de travail - Interprétation**

Les documents de la Conférence seront disponibles en anglais et en français.

L'interprétation simultanée sera assurée en anglais, français, allemand, italien, russe, grec et turc.

Les délégués dont les allocutions sont prêtes sont priés, s'ils le souhaitent, d'en remettre une copie à l'avance au Secrétariat de la Conférence afin de faciliter la tâche des interprètes.

### **Service de presse**

Un service de presse fonctionnera pendant la durée de la Conférence. Il sera ouvert aux correspondants de la presse, de la radio et de la télévision nationale et internationale. Les journalistes souhaitant couvrir la Conférence devront se faire accréditer auprès du Service de presse.

Pour de plus amples détails, veuillez vous adresser à M. Andreas Chimonides, Service de la Communication de la Chambre des Représentants.

e-mail: [SECRETARIAT@CYPRUSJUNE2010.INFO](mailto:SECRETARIAT@CYPRUSJUNE2010.INFO)

Téléphone: + 357 22 407 385.

### **Secrétariat de la Conférence**

Durant la Conférence, le Secrétariat de la Conférence de la Chambre des Représentants et celui de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe fonctionneront conjointement dans la salle du Secrétariat, (Grand Hall C), adjacent à la salle de conférence.

### **Equipements pour les délégations**

Les délégations auront accès à un espace de travail spacieux, équipé d'ordinateurs, d'un accès à internet et de tous les autres systèmes de communication pertinents, adjacent à la salle de conférence.

Les locaux de la Conférence disposent d'une connexion WIFI .

### **Réunions bilatérales**

Les réunions bilatérales peuvent se tenir à l'hôtel Elias Beach, (salles de réunions EUROPA A et B), situé juste à côté de l'hôtel Grand Resort. Si vous avez besoin d'une salle pour des réunions bilatérales, adressez-vous au Secrétariat de la Conférence.

### **Soins médicaux**

Des services médicaux seront disponibles à l'hôtel Grand Resort pendant la durée de la Conférence. Un point de contact sera communiqué en temps opportun, pour les appels en cas d'urgence.

### **Services bancaires et postaux**

Des services bancaires et postaux seront disponibles à la réception de l'hôtel Grand Resort ainsi qu'à la réception des autres hôtels participants.

La devise nationale de la République de Chypre est l'euro.

### **Comptoir de Cyprus Airways**

Un comptoir de voyages de Cyprus Airways fonctionnera durant la Conférence à l'hôtel Grand Resort, à proximité de la salle de conférence, pour donner des renseignements sur les voyages aux participants et les aider pour tout arrangement de voyage.

### **Exigences en matière de sécurité**

Les délégations sont tenues d'enregistrer la présence de personnel de sécurité et de donner des détails sur les armes à feu **avant** leur arrivée à Chypre. Veuillez vous adresser au Secrétariat de la Conférence de la Chambre des Représentants bien à l'avance et, de préférence, au plus tard à la date limite d'inscription à la Conférence (30 avril 2010).

En cas d'exigences spéciales en matière de sécurité, n'hésitez pas à contacter ce Secrétariat le plus tôt possible.

e-mail: [SECRETARIAT@CYPRUSJUNE2010.INFO](mailto:SECRETARIAT@CYPRUSJUNE2010.INFO),

Téléphone: + 357 22 407310 / 304 / 321 - Fax: + 35722668611

### **Manifestations sociales**

Les participants et/ou les personnes accompagnantes sont invités à porter leur badge d'identification.

Un programme séparé pour les personnes accompagnantes sera organisé par la Chambre des Représentants de Chypre le vendredi 11 juin 2010. Des renseignements supplémentaires seront communiqués en temps voulu.

### **Rafraîchissements**

Des rafraîchissements, café et thé seront offerts durant les sessions de travail de la Conférence.

**Politique d'interdiction de fumer:** Nous vous rappelons que, depuis le 1er janvier 2010, il est interdit de fumer dans tous les espaces fermés dans les hôtels et dans les lieux publics.

### **Conditions météorologiques à Chypre**

En juin, les températures diurnes oscillent entre 25 et 35 degrés Celsius et les températures nocturnes entre 15 et 20 degrés Celsius.

### **Visas**

Les citoyens des Etats membres de l'Union européenne n'ont pas besoin de visa pour entrer dans la République de Chypre.

Les ressortissants d'autres pays, qui ont besoin de visas pour entrer dans la République de Chypre, doivent se les procurer dans leur propre pays, dans la mesure du possible, auprès des missions diplomatiques de la République de Chypre. En l'absence d'une telle mission diplomatique ou d'un bureau consulaire, il convient d'adresser les demandes aux missions diplomatiques de la République accréditées dans le pays en question, à savoir :

- Azerbaïdjan:** Veuillez adresser votre demande à la Mission diplomatique de Chypre à Athènes, Grèce.
- Albanie:** Veuillez adresser votre demande à la Mission diplomatique de Chypre à Athènes, Grèce
- Bosnie-Herzégovine:** Veuillez adresser votre demande à la Mission diplomatique de Chypre à Budapest, Hongrie.
- Arménie:** Veuillez adresser votre demande à la Mission diplomatique de Chypre dans la Fédération russe.
- Géorgie:** Veuillez adresser votre demande à la Mission diplomatique de Chypre à Athènes, Grèce.
- Moldavie:** Veuillez adresser votre demande à la Mission diplomatique de Chypre à Budapest, Hongrie.
- Turquie:** Veuillez adresser votre demande à la Mission diplomatique de Chypre à Athènes, Grèce.
- Kazakhstan:** Veuillez adresser votre demande à la Mission diplomatique de Chypre dans la Fédération russe.
- Kirghizstan:** Veuillez adresser votre demande à la Mission diplomatique de Chypre dans la Fédération russe.
- Tadjikistan:** Veuillez adresser votre demande à la Mission diplomatique de Chypre dans la Fédération russe.
- Turkménistan:** Veuillez adresser votre demande à la Mission diplomatique de Chypre dans la Fédération russe.



- Ouzbékistan:** Veuillez adresser votre demande à la Mission diplomatique de Chypre dans la Fédération russe.
- Algérie:** Veuillez adresser votre demande à la Mission diplomatique de Chypre à Pairs, France.
- Maroc:** Veuillez adresser votre demande à la Mission diplomatique de Chypre à Lisbonne, Portugal.
- Tunisie:** Veuillez adresser votre demande à la Mission diplomatique de Chypre à Paris, France.
- Tchad:** Veuillez adresser votre demande à la Mission diplomatique de Chypre à Tripoli, Libye
- Namibie :** Veuillez adresser votre demande au Haut Commissariat de la République de Chypre en Afrique du Sud.

Les titulaires de passeports diplomatiques ou de service d'Arménie, de Géorgie, d'Ukraine, de la Fédération russe, de Serbie et du Monténégro sont exempts de visa.

Les titulaires de passeports ordinaires biométriques de Serbie, de l'ancienne République yougoslave de Macédoine et du Monténégro sont exempts de visa, mais les titulaires de passeports ordinaires sans éléments biométriques de ces mêmes pays, **doivent** obtenir un visa d'entrée dans la République de Chypre.

Pour tous renseignements supplémentaires sur les formalités d'entrée dans la République de Chypre :

[http://www.mfa.gov.cy/mfa/mfa2006.nsf/consular02\\_en/consular02\\_en?OpenDocument](http://www.mfa.gov.cy/mfa/mfa2006.nsf/consular02_en/consular02_en?OpenDocument)



*(Dernière mise à jour 11 février 2010)*